

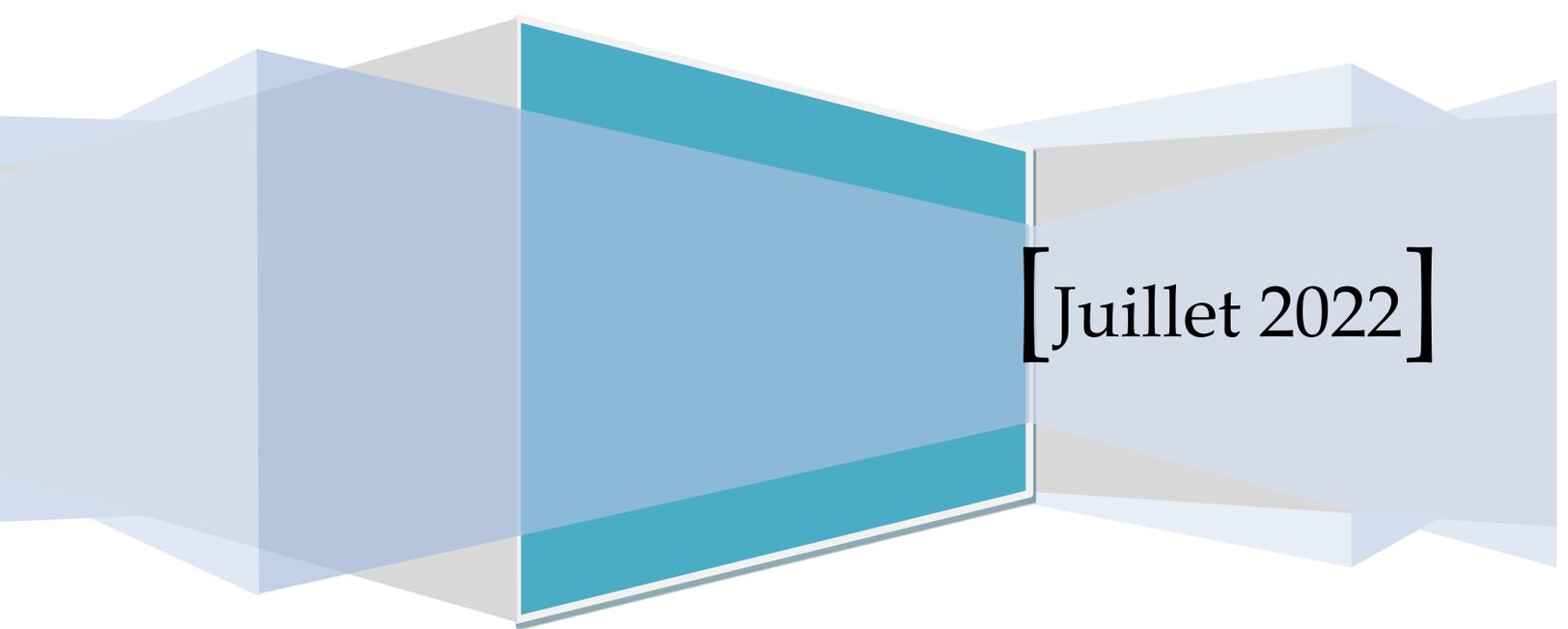
Budget provisoire

Notes complémentaires

Exercice financier 2023-2024

Sylviane Landry, trésorière

Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire



[Juillet 2022]

Le budget provisoire est préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* et selon les articles 22 à 25 du *Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel des ordres de l'Office des professions du Québec*. Par ailleurs, puisque moins de 4 mois se sont écoulés dans le présent exercice financier et que certaines informations ne sont pas encore connues (cotisation au CIQ, besoins en informatique, renouvellement des partenariats, embauche de personnel, etc.), nous avons estimé certains postes budgétaires d'après les renseignements dont nous disposions.

NOTE 1 Cotisation annuelle

Ce poste comprend la cotisation annuelle des membres, laquelle a été indexée de 3,4 % conformément au projet de résolution du CA du 15 juillet 2022 (voir projet de résolution) qui fait référence au communiqué de l'année 2021 de Statistique Canada.

La cotisation est donc de 444 \$ pour un membre actif et de 251 \$ pour un membre non actif. La cotisation annuelle fait l'objet d'une consultation des membres 30 jours avant l'AGA, de même qu'une consultation des membres présents à l'AGA du 1^{er} octobre prochain.

Il est à noter que, depuis 5 ans, le pourcentage d'augmentation du nombre de membres varie très peu en raison de la diminution des inscriptions au programme de formation collégiale et du nombre de départs à la retraite et d'abandons de l'exercice. D'ailleurs, nous constatons un écart significatif entre le revenu prévu au budget 22-23 et le montant réel en date du 8 juillet 2022. Nous avons donc ajusté nos prévisions 23-24 sur le nombre de membres inscrits au Tableau à cette date.

Ce poste budgétaire inclut aussi les frais supplémentaires exigés des détenteurs d'un permis pour l'inscription au Tableau de l'Ordre, dans les circonstances suivantes :

- pour l'étalement des versements;
- à la suite d'un retard de paiement de la cotisation annuelle;
- à la suite d'une radiation du Tableau ou d'une suspension du permis;
- à la suite d'une absence du Tableau supérieure à une période donnée.

Cotisations	1 931 000 \$
Frais supplémentaires	4 000 \$
Total	1 935 000 \$

NOTE 2 Formation continue/Campus OPIQ

2.1 Revenus

Partenariats (La Capitale et Banque Nationale)	20 000 \$
Inscriptions	30 000 \$
Total	50 000 \$

2.2 Dépenses

Hébergement du Campus	10 500 \$
Autres (formateurs, déplacements)	11 500 \$
Total	22 000 \$

NOTE 3 Gouvernance

3.1 Présidence

Puisqu'il y aura des élections à la présidence de l'Ordre à l'automne 2023, il est difficile de prévoir le montant du remboursement à l'employeur. Par conséquent, les prévisions sont basées sur le salaire du président actuel, auquel nous avons ajouté un budget pour les dépenses et la formation de la nouvelle personne qui sera élue.

Remboursement à l'employeur (voir résolution et politique)	41 000 \$
Honoraires professionnels (voir résolution et politique)	19 500 \$
Formation	3 500 \$
Autres dépenses (hébergement, transport, repas)	4 000 \$
Total	68 000 \$

3.2 Élections

Des élections par vote électronique auront lieu en mai 2023, donc, au coût récurrent d'hébergement de la plateforme de vote électronique, nous devons ajouter l'ensemble des autres coûts afférents (experts, coût par membre pour le vote électronique, auditeurs externes, comité consultatif, etc.).

NOTE 4 Salaires et charges sociales

Ce poste inclut les salaires, les charges sociales ainsi que les avantages sociaux.

La structure salariale est basée sur une étude de la rémunération menée par le cabinet-conseil JG Duchaine adoptée par le CA en janvier 2017. Par ailleurs, durant l'exercice 2022-2023, l'Ordre a embauché une ressource professionnelle additionnelle qui représente en réalité l'ajout d'un poste à raison de deux jours par semaine. L'Ordre effectuera une nouvelle analyse de sa structure salariale au cours de l'exercice 2023-2024.

Dans l'intervalle, nous prévoyons un ajustement de 3 % de la masse salariale, dont 1,5 % pour le réajustement des échelles.

NOTE 5 **Honoraires professionnels**

Comptabilité en impartition	14 000 \$
Divers	7 000 \$
Honoraires professionnels	21 000 \$

NOTE 6 **Frais informatiques et Internet**

Support\maintenance	21 000 \$
Sécurité	3 000 \$
Hébergement	2 000 \$
Licences et logiciels	11 000 \$
Divers (bris de matériel, etc.).	3 000 \$
Frais informatiques	40 000 \$
Frais site Web	2 150 \$

NOTE 7 **Amortissement/informatique**

Renouvellement du parc informatique	5 000 \$
Développement réseau	10 000 \$
Total à amortir sur 3 ans	15 000 \$
Amortissement au début de l'exercice	40 000 \$
Amortissement des nouvelles acquisitions	5 000 \$
Total amortissement informatique 2023-2024	45 000 \$

NOTE 8 Amortissement/Campus

Ce poste prévoit l'amortissement du cout de développement du jeu interactif en assistance ventilatoire sur une période de 3 ans.



Révisé selon la nouvelle orthographe.